

Pièces jointes:

- Programme de la formation
- Bulletin d'inscription

Caen,
le 23 septembre 2009

Madame, Monsieur,

Un programme national de prévention des conduites dopantes dans le sport a été lancé par le Ministère de la Santé et des Sports ainsi que la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT).

Dans ce cadre l'Association Nationale de Prévention Alcoologie et Addictologie en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie, l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage de Basse-Normandie organise les 6 et 20 novembre 2009 un module de la formation intitulée "**Prévention des conduites dopantes**".

Les conduites dopantes ne concernent pas que le milieu sportif mais s'inscrivent plus largement dans le cadre des multiples conduites à risques.

Le but de cette formation est de permettre aux participants la mise en oeuvre d'actions de prévention collectives autour des conduites dopantes.

Cette proposition de formation est destinée :

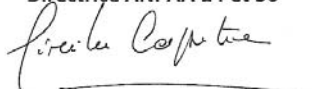
- aux acteurs du milieu sportif, professionnels ou bénévoles,
- aux animateurs en charge d'une fonction auprès des jeunes.

Nous vous rappelons que si la formation est financée au plan pédagogique par la MILDT et la D.R.J.S., l'employeur doit permettre aux salariés de s'y inscrire sur leur temps de travail.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ce programme dans vos services et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

Mireille CARPENTIER,
Directrice ANPAA 14 et 50



A.N.P.A.A.14

12, rue de Courtonne - 14000 CAEN

Tél. 02 31 85 35 21 - Fax : 02 31 85 29 78 - comite14@anpa.asso.fr - www.anpaa.asso.fr

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) est agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)



Prévention des conduites dopantes

Objectif général

Doter les participants des connaissances nécessaires à la mise en place d'actions de prévention collectives des conduites dopantes

Objectifs spécifiques

- Identifier les représentations des participants concernant les conduites dopantes et la prévention.
- Acquérir les concepts clés permettant d'appréhender le concept de conduites dopantes et de le resituer dans le cadre des conduites à risque.
- Acquérir les bases de la méthodologie d'une démarche de prévention.
- Comprendre le processus de changement à la fois au plan individuel et collectif.
- S'approprier différents outils pédagogiques.

Contenu

- Les conduites à risque, les conduites dopantes : éléments de définition.
- Le concept d'éducation à la santé : la charte d'Ottawa.
- Le concept de prévention.
- Les étapes constitutives d'une action de prévention.
- La Présentation d'outils pédagogiques.
- Les mécanismes du changement : le changement individuel et son interaction avec le changement du collectif d'appartenance.

A.N.P.A.A.14

12, rue de Courtonne - 14000 CAEN

Tél. 02 31 85 35 21 - Fax : 02 31 85 29 78 - comite14@anpa.asso.fr - www.anpaa.asso.fr

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) est agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)

Méthode

La formation est développée à partir de l'expérience et l'implication des participants.

Les apports théoriques éclairent les problématiques travaillées et visent l'opérationnalité.

Dates

- Les 6 et 20 novembre 2009



Association Nationale
de PRÉVENTION
en ALCOOLOGIE
et ADDICTOLOGIE

A.N.P.A.A. 14

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner à l'ANPAA 14, 12 rue de Courtonne 14000 CAEN

PREVENTION DES CONDUITES DOPANTES

Durée du stage 2 jours
Les 6 et 20 novembre 2009

Formation gratuite organisée dans le cadre du programme MILDT
Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie

PARTICIPANT

Mme – Melle – Mr Prénom :

Fonction :

Adresse Professionnelle :
.....
.....

Tél. :

Fax. :

EMPLOYEUR

Nom :

Adresse :
.....
.....

Tél. :

Fax. :

Nom du Responsable :

Visa de l'Organisme Employeur :

(Signature du Responsable et cachet de l'Organisme)